

Image not found or type unknown



Achat d'une voiture a un particulier

Par **lamu du17**, le **04/04/2008** à **20:11**

bonsoir,j'ai acheter un véhicule le 13 03 2008,hors la propriétaire refusait de me donner le procès verbal du controle technique.J'ai pris contact par téléphone 2 fois elle refuse me disant que ce n'est pas obligatoire.J'ai appelé donc autosur pour savoir il m'ont confirmé l'obligation et l'article de loi.J'ai rapelè donc la proprietaire qui n'est pas contente et me dit qu'elle verra.J'ai donc fait faire un duplicata de'un montant de 9 euros.Il est constaté dessus qu'il y a une mauvaise fixation au niveau de la traverse + déséquilibre av ar du frein de service.Les plaquettes de freins arrieres ont été changées.ce qui a permis que la voiture de passer a la contrevisite.Voila es ce que j'ai des recours pour la barre de traverse car d'apres mon garagiste c'est un vis caché.Qu'en pensé vous merci pour votre réponse